



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 06
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
3 juillet 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à
Enzo BORTOLATO

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 057 07 2024 – CONVENTION DE PRÊT DE JEUX DE SOCIÉTÉ DE LA
MÉDIATHÈQUE**

Présentation par Muriel JOLIVET

Vu la délibération n° 009 01 2012 en date du 19 janvier 2012 adoptant le règlement intérieur de la
Médiathèque municipale et fixant les modalités d'utilisation du service, dont le prêt de jeux de société,

Vu les délibérations n° 036 07 2017 en date du 6 juillet 2017, n° 033 06 2020 en date du 11 juin 2020 et
n° 059 07 2023 en date du 5 juillet 2023 adoptant les modifications apportées à ce règlement intérieur,

La Commission Culture, réunie le 12 juin 2024 propose de mettre à jour la convention de prêt des jeux de
société, en mentionnant :

- La présence d'une personne majeure responsable est obligatoire si un usager mineur de **moins de 9 ans**
souhaite emprunter un jeu de société,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de prêt des jeux de société de la Médiathèque municipale modifiée, ci-
annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

